

Nanterre, le 8 avril 2024.

Arrêté n°2024-DAJA- 13

### Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-41 en date du 7 juillet 2023 modifié par l'arrêté n° 2023-DAJA-75 du 8 novembre 2023, fixant les modalités d'organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-28 du 13 avril 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire ;

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°2023-DAJA-10 du 16 mars 2023 accordant délégation de signature à certains agents de la Direction des Mobilités est abrogé.

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n° 2023-DAJA-28 du 13 avril 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire est complété ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20240408-2024-DAJA-13-AI  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

## Direction des Mobilités

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, délégation de signature est accordée à **Monsieur Philippe Caron**, adjoint au Directeur général adjoint responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire et Directeur des Mobilités, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 215 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Mobilités, délégation de signature est accordée à **Monsieur Georges Burrier**, Directeur adjoint des Mobilités et Directeur de la Mission Innovation Qualité, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire et de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Mobilités, et de Monsieur Georges Burrier, Directeur adjoint des Mobilités et Directeur de la Mission Innovation et Qualité, délégation est accordée aux **agents ci-après** mentionnés à effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les documents suivants :

### 1. Personnel

- 1.a. Actes de gestion courante du personnel (états de frais de déplacement, ordres de mission, demandes de travail à temps partiel) ;
- 1.b. Décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absence.

### 2. Budget

- 2.a. Engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- 2.b. Certificats administratifs ;
- 2.c. Ordres de service ;
- 2.d. Pièces relatives à l'exécution des marchés, dont les actes de sous-traitance, les certificats de cessibilité de créances.

### 3. Hygiène et sécurité

- 3.a. Documents notifiant les informations et remarques formulées lors de l'inspection commune préalable (documents à établir lors de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein des locaux du Département) ;
- 3.b. Plans de prévention (documents à établir en complément de celui du point précédent, au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable) ;

092-229200506-20240408-2024-DAJA-13-AI  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

- 3.c. Protocoles de sécurité (documents remplaçant le plan de prévention dans le cadre d'opérations de chargements et de déchargements) ;
- 3.d. Permis de feu (document à établir dans le cadre d'opérations de travaux de soudage oxyacétylénique).

#### 4. Domaine public routier départemental

- 4.a. Décisions liées à la police de conservation du domaine public départemental.

#### 3.1. Chargés de mission auprès du Directeur des Mobilités

De 2.a à 2.c, 3.a à 3.d et 4.a :

- **Monsieur Gilles Grall**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Christine Rodrigues**, Chargée de mission auprès du Directeur des Mobilités responsable de la gestion du domaine public, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall ;
- **Monsieur Gaël Bécot**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités, sur le secteur nord du Département, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall ;
- **Monsieur Arnaud Vadel**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités, sur le secteur sud du Département, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall.

#### 3.2. Mission La Défense

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Charles Chemama**, Directeur de la Mission La Défense, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

#### 3.3. Unité Administrative et budgétaire

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d :

- **Madame Sititafrijd Hamadi**, Cheffe de l'Unité Administrative et budgétaire, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Lionel Pomarat**, comptable à l'Unité Administrative et budgétaire, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sititafrijd Hamadi.

#### 3.4. Unité des Emprises publiques

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 4.a :

- **Madame Audrey Ritter**, Cheffe de l'Unité des Emprises publiques, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20240408-2024-DAJA-13-AI Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
---

**3.5. Service des Politiques et Offres de mobilité**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Thierry Dussautoir**, Chef du Service des Politiques et Offres de Mobilités, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

**3.5.1. Unité Etudes et Stratégies de mobilité**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur François Barth**, Chef d'Unité Etudes et Stratégies de mobilité, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Dussautoir.

**3.5.2. Unité Plan de déplacements urbains**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Romel Louis Jacques**, Chef d'Unité Plan Vélo, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Dussautoir.

**3.6. Direction déléguée aux Grands Projets**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Thomas Sansonetti**, Directeur délégué aux Grands Projets, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 90 000 € hors taxes ;
- **Madame Fazia Tamaloust**, Directrice adjointe déléguée aux Grands Projets de tramways, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti ;
- **Monsieur Jérôme Cuirot**, Directeur adjoint délégué aux Grands Projets d'infrastructures, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti.

**3.6.1. Projet tramway T1 Nanterre Rueil-Malmaison**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Delphine Galinier**, Cheffe de projet tramway T1 Nanterre Rueil-Malmaison, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti et de Madame Fazia Tamaloust.

**3.6.2. Projet tramway T10 Antony-Clamart**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Maxime Noury**, Chef adjoint de projet tramway T10 Antony-Clamart, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti et de Madame Fazia Tamaloust.

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20240408-2024-DAJA-13-AI  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**3.6.3. Unité Grands Projets d'infrastructures routières 1**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Olivier Cazenave**, Chef d'Unité Grands Projets d'infrastructures routières 1, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti et de Monsieur Jérôme Cuirot.

**3.7. Service Aménagement urbain**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Anthony Suin**, Chef du Service Aménagement urbain, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

**3.7.1. Unité Aménagement urbain 2**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Aurélie Roche**, Cheffe d'Unité Aménagement urbain 2, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony Suin.

**3.8. Mission éclairage**

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Karima Lamy**, Cheffe de la Mission Eclairage, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges Burrier.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Le Chef du service de la séance

**Pour Ampliation**

Georges Siffredi

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.*

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20240408-2024-DAJA-13-AI  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

